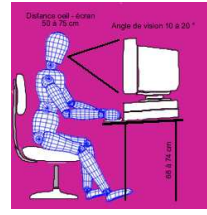


Prévention des risques liés aux activités physiques
- **Gestes et Postures, Ergonomie du Poste de travail** -
PERSONNEL ADMINISTRATIF STATIQUE

Réf : PRAP 1



OBJECTIF

- Acquérir les bases d'une posture adéquate permettant d'éviter l'accident et de réduire la fatigue,
- Savoir reconnaître les situations à risque, chercher des solutions permettant de réduire ou annuler le risque.
- Appliquer au poste de travail les gestes d'économie d'énergie

PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS

Toute personne occupant un poste comportant des risques d'accidents ou incidents osseux, musculaires ou articulaires liés à une position statique ou des torsions du buste, travail sur écran etc.

PROGRAMME

1/ Formation théorique

- ✂ Analyse des accidents de travail liés aux travail assis ;
- ✂ Fonctionnement du mécanisme humain ;
- ✂ Techniques gestuelles ;
- ✂ Position ergonomique du poste de travail ;
- ✂ Attitudes et bonnes pratiques au poste de travail ;
- ✂ Ergonomie, environnement, éclairage, bruit etc.

Recyclage tous les 3 ans

2/ Formation Pratique

Application au poste de travail, démonstration et réalisation ce qui permet de mettre en œuvre sur le poste de travail les attitudes sécuritaires allant vers l'amélioration des conditions de travail,

3/ Evaluation

Evaluation des connaissances et du savoir-faire.

Obligations :

D.92-958 du 03/09/1992, relatif à la prévention des risques professionnels (élimination et évaluation des risques, adaptation du travail à l'homme et remplacement de ce qui est dangereux par ce qui l'est moins).

R.234-4, sur l'obligation de l'employeur à veiller que son personnel ait « un siège approprié mis à sa disposition réglable suivant trois axe ».

R.231-71, l'employeur doit faire bénéficier les travailleurs, dont l'activité comporte des postures contraignantes, d'une formation sur les risques encourus, la sécurité et sur les gestes et postures à adopter.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation est délivrée aux participants ayant suivi l'intégralité de la formation et satisfait à l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques.



Un complément de formation est conseillé vers l'étude du poste de travail.

Durée de la formation : 1 à 3 jours
(selon les besoins de l'entreprise)